

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 JANVIER 2010

Présents : Denis GUITTON, Jocelyne DE TOMASI, Jean-Jacques MONTHULE, Alain CRESTAUX, Jean-Claude PROVOST, Claude BOUTELET, Sylvie PERENNES, Salvador GARCIA, Alain LEPAPE, Frédéric MASSON, Fabien DELVALLE, Julien MARRE, Thérèse CORBIN, Gérard TOURNEUX, Christelle GAILLARD, Jacques PHILIPPE, Marielle TRETON, Aline LECLERC, Alain BARTHE, Patrick VERDAVOINE.

Absents représentés : Henry LESOUT

Jocelyne DE TOMASI est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT:

Denis GUITTON ouvre la séance par l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

I. PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT PLACE ALBERT HUILLE

Jean-Jacques MONTHULE expose au conseil municipal que la commission travaux propose de créer une aire de stationnement dans l'emprise de la place Albert Huille. Ce projet pourrait bénéficier d'une aide du Conseil Général de l'Eure au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'année 2010 à hauteur de 40 % d' montant plafonné à 30 500 €, soit 12 200 €. Les dossiers d'inscription doivent parvenir avant le 30 janvier 2010 au Conseil Général de l'Eure.

Denis GUITTON indique que cet aménagement, qui n'entre pas dans le périmètre de la seconde tranche de travaux de la communauté de communes, permettrait de clore les travaux de réhabilitation urbaine du centre ville.

Thérèse CORBIN demande le montant estimatif de ces travaux.

Jean-Jacques MONTHULE précise que le montant s'élève à environ 160 000 euros.

Patrick VERDAVOINE demande pourquoi cet aménagement n'est pas réalisé dans le cadre de la communauté de communes.

Jean-Jacques MONTHULE indique que ces travaux de création de stationnement ne relèvent pas de la compétence de la communauté de communes.

Denis GUITTON ajoute que cet aménagement, comme il l'a précisé précédemment et également comme

cela a été le cas à La Neuve-Lyre, n'entre pas dans le périmètre des travaux du centre ville.

Jean-Jacques MONTHULE dit qu'il aurait pu être envisagé de demander une 3^{ème} tranche d'aménagement du centre bourg mais il n'aurait eu aucune certitude quant au délai de réalisation.

Jean-Claude PROVOST fait remarquer que ces travaux permettront la suppression des cabanons inesthétiques existants actuellement sur cet espace et qu'ils seront une liaison logique entre l'aménagement de la Garenne et celui du centre ville.

Thérèse CORBIN signale que ce lieu est très utilisé.

Denis GUITTON précise qu'un nombre d'environ 68 places de stationnement sera matérialisé.

Patrick VERDAVOINE fait observer qu'il est difficile d'effectuer une comparaison des stationnements actuels et futurs.

Alain BARTHE indique que la commission travaux aura encore des observations à formuler sur ce projet.

Jean-Jacques MONTHULE appuie cette remarque et confirme que ce projet sera effectivement réétudié en commission travaux.

Denis GUITTON, après avoir précisé que la délibération du conseil municipal de ce jour est une délibération d'accord de principe sur ce projet, demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cet aménagement.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable à cet aménagement, approuvent le projet technique et le dispositif de financement, sollicitent l'inscription sur un programme subventionné du Conseil Général de l'Eure, autorisent le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

II. SAEP3R – MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Denis GUITTON expose que le SAEP3R sollicite, pour assurer la poursuite du fonctionnement de la distribution et production d'eau potable de Rugles, que certains agents de la Ville de Rugles continuent à exercer leur activité pour le compte du Syndicat d'Adduction et de Production d'Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise (SAEP3R).

Ces mises à disposition sont consenties à titre onéreux. Les rémunérations versées par la ville aux fonctionnaires concernés correspondant à leur grade d'origine ainsi que les charges sociales feront l'objet d'un remboursement par le SAEP3R au vu d'un état transmis par la ville.

Les mises à disposition des agents se feront à compter du 1^{er} février 2010 pour une période de 3 ans renouvelables.

Ces mises à disposition, seront soumises à l'avis de la commission administrative paritaire et seront formalisées par des arrêtés individuels auxquels sera annexée une convention entre la Ville de Rugles et la SAEP3R.

Jean-Claude PROVOST précise que le nouveau syndicat regroupant les communes du territoire et représentant 8000 habitants et environ 4200 abonnés, avant de décider du mode de gestion le plus adapté, va fonctionner en 2010 de la même façon qu'aujourd'hui pour chaque entité antérieurement existante. Ainsi pour le secteur de Rugles, le travail en régie se poursuit pour cette année.

Patrick VERDAVOINE demande, si par la suite, le SAEP3R disposera de son propre personnel.

Jean-Claude PROVOST répond que cela dépendra de la décision du mode de gestion retenu.

Denis GUITTON indique que la mise à disposition sera effectuée selon le nombre d'heures réellement effectué (comme cela existe déjà pour la piscine intercommunale).

Patrick VERDAVOINE demande si le SAEP3R remboursera les frais du personnel mis à disposition.

Denis GUITTON répond par l'affirmative et dit que cela permet, d'une part, pour le syndicat de bénéficier rapidement de personnel connaissant le réseau et les installations et, d'autre part, pour le personnel de convenir à son souhait de rester communal.

Sylvie PERENNES demande si ce personnel interviendra uniquement sur Rugles.

Denis GUITTON précise que le personnel se rendra à la demande du Président, sur les interventions nécessaires au bon fonctionnement du service.

Patrick VERDAVOINE s'interroge sur la priorité qui sera donnée à l'emploi du temps d'un personnel qui interviendra sur plusieurs secteurs (eau et travaux). Cela soulèvera vraisemblablement des difficultés de gestion du temps de travail.

Denis GUITTON pense qu'il est important de travailler en bonne intelligence et n' imagine pas que le partage du temps puisse être un inconvénient. Cette organisation répond à la demande du SAEP3R ainsi qu'au souhait du personnel qui se trouve sécurisé dans son emploi ; les services communaux vont s'organiser afin d'y faire face.

Jean-Claude PROVOST constate que cela permet de mutualiser les moyens.

Denis GUITTON approuve cette remarque et rappelle que cette mutualisation a déjà été mise en place pour la piscine intercommunale.

Patrick VERDAVOINE dit qu'il faut voir quels sont les avantages pour le personnel communal.

Denis GUITTON fait remarquer, qu'il y a une année, Patrick VERDAVOINE avait émis le souhait que le personnel conserve son statut communal.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la convention de mise à disposition de personnel entre la Ville de Rugles et le SAEP3R et en autorisent la signature par Monsieur le Maire

III. SERVICE ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION AUX FRAIS DE PERSONNEL COMMUNAL

Denis GUITTON expose que, pour assurer le fonctionnement du service assainissement (gestion de la station d'épuration et du réseau, travaux, maintenance, relevé des compteurs,...), certains agents de la Ville de Rugles exercent leur activité pour le compte du service assainissement de Rugles. Afin d'affecter ces coûts de frais de personnel sur le budget du service assainissement, les rémunérations versées par la ville aux fonctionnaires concernés correspondant à leur grade d'origine ainsi que les charges sociales feront l'objet d'un remboursement par le service assainissement au vu d'un état transmis par la ville.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent cette disposition entre la Ville de Rugles et le service assainissement de Rugles et autorisent le Maire à signer tout document correspondant, notamment les états, titres et mandats.

IV. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNE (PRIPR)

Vu la loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 ;

Vu le décret n° 86-197 du 06 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22/07/1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la circulaire du 30 août 1968 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires et de Promenade et de randonnée (PDIPR) ;

Et après avoir connaissance :

- qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,

- que ce PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée Départementale le 19 mai 1994,

- que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,

- que ce plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététistes, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnée traversant la commune.

Après présentation par **Alain BARTHE** des spécificités de cette démarche dont notamment :

- la mise en ligne des itinéraires, sur le site Internet du Comité Départemental du Tourisme de l'Eure ;

- la prise en charge du balisage et de l'entretien des itinéraires par la communauté de communes.

Les membres du conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, émettent un avis favorable sur le projet de PDIPR et approuvent l'inscription des chemins concernés par le circuit.

Denis GUITTON, à propos du site Internet du Conseil Général de l'Eure et de l'inauguration du visio-accueil de Rugles, fait remarquer qu'il aurait apprécié qu'il soit fait mention non seulement des élus du Conseil Général de l'Eure mais également du personnel communal de la Ville de Rugles qui s'est investi dans cette expérimentation.

Patrick VERDAVOINE indique que chaque collectivité est en charge de sa communication.

Alain BARTHE souhaite remercier **Gérard JACQUET** ainsi que **Basile KOUROTCHKINE**, qui lui ont fourni photos et documents nécessaires à la mise en place de l'itinéraire de randonnée de Rugles.

Avant de passer aux questions diverses, **Denis GUITTON** précise que, n'ayant pas reçu la totalité des documents des associations, une séance de conseil municipal sera programmée d'ici 15 jours pour l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2010. La date du 9 Février 2010 est retenue.

V. QUESTIONS DIVERSES

a. Voeux

Denis GUITTON fait part des vœux de l'association Six Pieds sur Terre

b. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Denis GUITTON informe les membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est consentie par le conseil municipal :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- A) **Décision n° 5** : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement d'une aire de stationnement dans l'emprise de la Place Albert Huille ; contrat comprenant :
1. une tranche ferme :
 - a. Etablissement du plan topographique d'état des lieux
 - b. Etudes d'avant projet – dossier de programmationPour un montant de 3 200 € HT (3 827.20 € TTC)
 2. une tranche conditionnelle (sous réserve de validation du projet par le Conseil Municipal et le Conseil Général)
Pour un montant de 14 000 € HT (16 744 € TTC)

c. SIEGE

Denis GUITTON informe que le compte rendu des décisions adoptées par le comité syndical du SIEGE lors de la réunion du 28 Novembre 2009 est consultable en Mairie.

d. Antennes radio communication

Des mesures de champs électromagnétiques ont été réalisées par une société d'expertise autour de l'émetteur situé au stade Charles Conotte.

Résumé de l'analyse :

Le champ électrique total est 39.44 fois inférieur au niveau de référence le plus faible

Concernant la téléphonie mobile (champ mesuré extrapolé), le résultat est 56.55 fois inférieur à la limite de 40.2 V/m, soit 1.77 % de la recommandation.

e. Comité technique de la convention de revitalisation Novelis Foil France

Denis GUITTON informe qu'il a participé à Evreux au comité technique de revitalisation Novelis Foil France. Il rappelle que l'entreprise, qui a supprimé 80 postes, s'est engagée à financer la revitalisation des territoires de Rugles, Breteuil, Verneuil et L'Aigle. L'enveloppe financière globale est répartie afin d'assurer le financement du bureau d'études, de la création d'un groupement d'employeur ou d'une antenne d'un groupement existant et du soutien à la création d'emplois. Les projets actuellement présentés sont :

- 1 Soutien à la formation : 1 personne (ancien employé de Novelis)
- 2 Soutien à la création d'emploi : 33 emplois (sur le secteur de Verneuil sur Avre)

Il lance un appel aux entreprises (hors commerce) du territoire de Rugles ayant un projet de développement ou toute personne ayant un projet de création d'entreprise afin de se mobiliser et se manifester pour recréer des emplois sur le territoire et les invite à contacter la mairie de Rugles ou la communauté de communes de Rugles (MM. DESSARTHE ou ABADIE) pour obtenir les renseignements nécessaires aux modalités d'accompagnement et de financement de leur projet.

f. Locaux communaux

Denis GUITTON expose qu'il a été sollicité, lors du dernier bureau des maires de la communauté de communes, afin de réfléchir à la possibilité de mettre à disposition de la communauté de communes des locaux pour le centre de loisirs intercommunal.

Sur demande de Rémy Rivière, en charge du temps-libre en communauté de communes, il suggère d'organiser une visite du centre de secours actuel rue Paul Doumer (qui se trouvera libéré avec la construction du nouveau centre sur la zone d'activités), avec les membres de la communauté de communes intéressés.

Cependant, il précise que la demande semble porter plus précisément sur les locaux de la Fenderie. Ces locaux hébergeant également l'Avenir Ruglois, il sera nécessaire d'étudier cette demande avec cette association. Par ailleurs, l'éventuelle mise à disposition de cette bâtisse ne devra pas obliger la Ville de Rugles à financer un nouveau local pour l'association musicale.

Il ajoute que le comité de pilotage « étude du patrimoine » se réunira le lundi 1^{er} février 2010 à 20h30.

g. Travaux d'aménagement du centre ville

Denis GUITTON précise qu'un avis d'appel à concurrence a été publié dans la presse par la communauté de communes, indiquant que le délai de commencement des travaux est fixé au mois de mars 2010.

Jean-Jacques MONTHULE indique que ce dossier est en attente des accords des partenaires financiers pour être lancé.

Patrick VERDAVOINE se fera confirmer dès demain que le Conseil Général de l'Eure a donné sa validation. Concernant la Région, il était prévu que l'accord ne pourrait pas être donné avant fin janvier-début février.

TOUR DE TABLE

Claude BOUTELET informe qu'il est envisagé de réaliser, en partenariat avec La Poste, une enveloppe pré-timbrée avec une photo de Rugles. Il informe également que la remise des prix du concours communal des maisons fleuries aura lieu le 11 Février 2010 à 19 heures.

Denis GUITTON indique qu'il a sollicité la communauté de communes pour la fourniture de containers pour les groupes scolaires.

La séance est levée à 21 heures 15.